



Création SEGPA Collège Pesquier à Gardanne

Circulaire N°2009-060 du 24 avril 2009
BO N°18 du 30 avril 2009

Un emploi de PE spécialisé localisé au Collège Pesquier à Gardanne, rattaché administrativement à la SEGPA du Collège Arc de Meyran à Aix en Provence, est à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2013. (création d'une classe de 6^{ème} SEGPA)

Ce dispositif expérimental est mis en place pour une durée de 3 ans.

L'enseignant aura, sous couvert du Chef d'établissement, la responsabilité des élèves orientés en SEGPA et affectés au collège Pesquier. (8 élèves de 6^{ème} la première année + 8 élèves de 5^{ème} la seconde année.

Public accueilli:

élèves en retard dans les apprentissages présentant des difficultés scolaires graves et persistantes orientés par la CDOEA et nécessitant un enseignement adapté.

Rôle de l'enseignant :

Il effectuera la totalité de son service d'enseignement au Collège Pesquier à Gardanne. Il sera amené à participer à différents temps de coordination et de synthèse aux Collèges Arc de Meyran et/ou Jas de Bouffan à Aix en Provence sous la responsabilité du ou/des Directeurs Adjointes chargés de SEGPA. L'enseignant de SEGPA est un enseignant spécialisé du 1^{er} degré titulaire du CAPA-SH option F

Qualités et compétences attendues :

- Adaptabilité et disponibilité
- Bonne capacité de communication
- Engagement
- Etre en mesure de proposer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées à la difficulté de chacun, en référence aux objectifs du socle commun afin de rendre accessibles des formations professionnelles type CAP
- Savoir travailler en équipe pluri catégorielle (PES, PLC, PLP)
- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle

Il sera soumis aux obligations réglementaires de service des enseignants de SEGPA et bénéficiera du régime indemnitaire afférant à la fonction

Peuvent faire acte de candidature, les Professeurs d'écoles spécialisés ou non, en fonction dans les Bouches du Rhône. Toutefois priorité sera donnée aux titulaires du CAPA-SH (ou CAPSAIS) option F

Les candidats qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription ASH 1 au 04 42 21 12 99